



Déclaration liminaire de la FSU Guadeloupe CTA du 27 juin 2019

Monsieur le Recteur,

Ce CTA se tient au terme d'une année scolaire frappée par une succession de réformes régressives d'une ampleur inédite, et qui ont particulièrement marqué notre champ professionnel. La mise en place de ces politiques s'est faite et continue de se faire à un rythme effréné, au détriment des conditions de travail de vos services respectifs contre l'avis majoritaire des personnels, et ce bien au-delà de la représentativité des uns et des autres, dont la mesure a d'ailleurs été confirmée par le résultat des élections professionnelles de décembre dernier.

Rappelons que depuis un an, les textes concernant ces réformes ont été largement critiqués et ont fait l'objet d'oppositions majoritaires dans toutes les instances consultatives nationales, et plus particulièrement le CSE. Le ministre a donc fait le choix dangereux d'ignorer toutes les analyses contradictoires et ce avec un niveau de mépris rarement atteint.

Monsieur le Recteur, comme nous sommes en période d'examen de baccalauréat, la composition d'histoire pourrait être « **1940-1945, pouvoir politique et administratif en France** ». Il nous permettrait de rappeler que les Fonctionnaires sous Vichy se sont vus privés d'un statut protecteur et ont finalement été assujettis à l'autorité politique, ce qui les a privés de tout exercice d'une forme de conscience citoyenne, conduisant à des pratiques qui ont marqué les heures les plus sombres de notre histoire. Priver les fonctionnaires d'un statut protecteur, les empêcher d'être des fonctionnaires citoyens, au service de l'intérêt général, c'est exactement ce que prévoit le projet de transformation de la Fonction Publique, réforme d'une brutalité inouïe qui remet en cause les fondements même de notre modèle démocratique et qui va changer le sens de nos métiers, servir l'intérêt général. L'avenir du paritarisme, garant de l'équité de traitement des agents, n'est pas assuré. Aujourd'hui, au regard des nombreux dysfonctionnements et retards pris dans la gestion individuel et collective de tous les corps de notre administration, le gouvernement devrait entendre l'attachement de tous les fonctionnaires au paritarisme que nous avons hérité de l'après-guerre.

Plusieurs composantes de la FSU Guadeloupe et de nombreuses organisations syndicales ont appelé à une grève des surveillances d'examen le premier jour du baccalauréat et le premier jour du DNB, soit aujourd'hui ! Contrairement à vos déclarations incendiaires dans les médias, la FSU ne prend personne en otage, et c'est bien le ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Blanquer qui est totalement responsable de cette situation ! Les mandats de la FSU ne peuvent être assimilés à des terroristes, comme ses propos tenus à

la télévision l'ont laissé entendre ! Contrairement à ses communications faites dans les médias, alors qu'il en avait pourtant l'obligation légale suite au préavis de grève déposé trois semaines avant la date de début du baccalauréat, Monsieur Blanquer n'a pas pris la peine de recevoir les organisations syndicales pour négocier ! Face à cette violence institutionnelle, les personnels se sont retrouvés contraints de prendre les mesures exceptionnelles qui s'imposaient ! La FSU n'a jamais envisagé une seule seconde le blocage des examens, attachée à la réussite de tous nos élèves ! Elle souhaite alerter sur la disparition du baccalauréat national, sur une réforme des lycées aussi absurde, complexe qu'inapplicable en l'état, et sur l'absence de revalorisation salariale des enseignants !

Vous avez décidé de détruire 119 emplois dans le second degré pour la rentrée prochaine, arguant principalement de la baisse démographique pour appliquer votre saignée annuelle à l'académie ! Mais déjà, dès le mois de juin, en catimini, des divisions sont recrées de ci, de là, comme aux collèges Général de Gaulle le Moule, Bois Rada Sainte-Rose comme la FSU Guadeloupe vous l'avait pourtant signalé lors de la grève majoritaire du mois de février ! Votre stratégie porte ses fruits. En refusant de les recréer en février, vous avez détruit des emplois publics, en les recréant en juin, vous générez des heures supplémentaires pour satisfaire votre ministre de tutelle et des précaires pour plaire à votre ministre de la Fonction Publique !

Vous communiquez sur votre choix d'une politique ambitieuse mais cette politique est en train de se transformer en coquille vide : les élèves qui veulent s'inscrire à la classe à horaire aménagé théâtre du collège de Gourbeyre se voient refuser des dérogations. Est-ce une façon de liquider ce projet comme vous l'avez fait pour les SEGPA du collège de Trois-Rivières et de Saint-Claude ? Vos services font tout pour refuser d'inscrire les élèves et sous couvert d'effectifs trop faibles, votre administration ferme des structures permettant la réussite des élèves. Mais personne n'est dupe, être acteur demande talent et travail. Tout ce qui est appris aux élèves de cette classe à horaire aménagé théâtre du collège de Gourbeyre.

En n'utilisant pas tous les moyens alloués par le ministère dans le premier degré, nous n'avons pas été en mesure d'accompagner nos élèves et notamment ceux en échec scolaire, les aider, les faire grandir et s'émanciper, leur faire s'approprier la devise de la république et ce n'est pas le bout de drapeau que l'on envisage d'accrocher au fond de la classe qui le permettra. Les contractuels recrutés n'ont pas permis de combler le déficit d'enseignants. Les conditions sanitaires déplorables de nos établissements conjuguées avec la pénurie des moyens ont dégradé encore plus nos conditions de travail et la continuité du service public n'a pas été assurée.

A ce jour, le mouvement dans le premier degré est loin d'aboutir. La liste des participants avec les barèmes qui devraient leur être attribués n'est toujours pas finalisée, conformément à la circulaire et à l'annexe barème adoptées lors du CTA du 10 mai. Si l'algorithme du mouvement devait être lancé aujourd'hui, c'est plus de 200 collègues sur les 900 participants au mouvement qui seraient en droit de faire un recours.

L'étude de la L6V13 nous a permis de voir un certain nombre d'irrégularités avec de grosses incidences potentielles sur le mouvement et surtout une inégalité de traitement entre les collègues.

Pour des vœux sur une dépendance sur laquelle ils sont affectés certains collègues bénéficient de points et d'autres pas. Nous avons remarqué que les collègues n'ayant pas les points sont ceux qui ont obtenu une nouvelle affectation en 2018 sur la même dépendance alors que les points dépendances ont été créés pour permettre aux collègues de les cumuler afin de rentrer en Guadeloupe continentale après avoir servi sur ces zones difficiles.

Concernant l'attribution de la bonification de l'ancienneté dans la fonction, Nous avons remarqué que seule l'ancienneté sur le dernier poste occupé à TPD était prise en compte. Les années effectuées à titre provisoire ou à titre définitif sur une même nature de support ne sont pas prises en compte. Les collègues qui ont soit le titre ASH, soit la liste d'aptitude, soit le CAFIPEMF et qui ont exercé depuis au moins trois ans à titre provisoire ou définitif en continu ou non doivent avoir la bonification conformément à ce qui a été adopté en CTA. L'administration, en grande difficulté pour appliquer ses propres règles prévoit donc la mise en place d'un groupe de travail le 2 juillet et la tenue de la CAPA mouvement le 9 juillet dans l'après-midi.

C'est bien après la sortie scolaire que les collègues du premier degré seront informés de leur nouvelle affectation, ce qui aura des répercussions dommageables notamment pour les entrants dans le département, pour ceux qui devront se déployer à l'aveugle sur Saint-Martin, sans aucune information sur les niveaux de classes qu'ils devront prendre en charge à la rentrée. Aussi, de nombreux collègues seront en grande difficulté pour trouver un logement notamment à Saint-Martin, d'autres ne pourront scolariser dans de bonnes conditions leurs enfants. Comment alors assurer une rentrée dans de bonnes conditions ?

A contrario, Monsieur le Recteur, le mouvement vient de se terminer dans le second degré, sans pour autant garantir une prise en charge optimal des élèves, en laissant par exemple 14 postes vacants après le mouvement rien qu'en histoire géographie. Vous affirmez que notre académie est déficitaire dans cette discipline, Monsieur le Recteur. Pourtant, quand notre organisation syndicale regarde au mouvement inter-académique dans cette matière, 23 collègues ont demandé notre académie de Guadeloupe sans pouvoir l'obtenir, la faute à votre calibrage Monsieur le Recteur ! Ainsi, il reste 6 postes vacants en EPS pour 64 collègues en attente, 4 en SES pour 3, 3 en math pour 62, 3 en éducation musicale pour 10, etc... Ces postes vont être occupés à la rentrée de fait par des précaires. Vous faites donc délibérément le choix de la précarité pour la jeunesse guadeloupéenne dans cette discipline comme dans d'autres ! C'est donc plus de 282 possibilités de calibrages pour 56 postes vacants toutes disciplines confondues qui n'ont pas été utilisées.

Parlons des précaires, Monsieur le Recteur ! Vous avez commencé l'année scolaire avec plus de 400 non titulaires, et les lacunes de l'académie en moyens de remplacement vous ont contraint à en employer presque 250 de plus durant l'année ! 650 personnels précaires dans l'académie pour les collèges et lycées de l'académie ! Au regard des 3000 personnels titulaires de l'académie, vous êtes sans conteste monsieur le Recteur un champion de la

précarité ! Au premier degré, suite à la mise en réserve de plus de 20 moyens, c'est plus de 40 précaires qui ont été recrutés notamment à Saint-Martin. La FSU imagine sans mal que vous allez être récompensé par votre ministre de tutelle ainsi que celui de la Fonction Publique qui rêvent de détruire un maximum de postes de fonctionnaires !

Monsieur le Recteur, la FSU Guadeloupe et la jeunesse guadeloupéenne ne vous félicitent pas ! Car 700 précaires dans l'académie, ce sont autant de personnels jetés en pâture devant des élèves sans aucune formation, livrés à eux-mêmes, ballotés d'un établissement à l'autre, souvent en service partagé sur deux, voire trois établissements ! Et quand un de ces précaires, parvient, au prix d'une effort individuel sans commune mesure et sans aide de l'administration à être admissible à plusieurs concours (CAPES et PLP), il se voit obligé de se payer lui-même un billet d'avion (sans compter le logement et les transports dans l'hexagone) parce que vous avez décrété Monsieur le Recteur qu'il ne pouvait être question qu'un non-titulaire puisse rester deux semaines dans l'hexagone, au mois de juin, quand il n'y a plus d'élèves dans les EPLE, pour multiplier ses chances d'obtenir un concours. Quand ce précaire n'est admissible qu'à un seul concours, vous avez décidé de le faire arriver dans l'hexagone au dernier moment, Monsieur le Recteur, après avoir voyagé en classe économique et en plein décalage horaire, pour minimiser ses chances de réussite au concours ! C'est cela la réalité de notre académie !

Des précaires, il y en a aussi dans le corps des infirmier.e.s. Comment l'Administration peut-elle tolérer l'absence de création de poste pour le Lycée Robert Weinum de Saint Martin, ouvert depuis quatre ans et qui fonctionne avec une contractuelle depuis ? Pourtant, nous connaissons les besoins des élèves de cette île du Nord et notre OS l'a déjà bien fait remarquer.

Comment peut-elle accepter que des infirmier.e.s, agents contractuels de catégorie A, soient rémunérés en catégorie C ? L'Administration doit considérer qu'il n'y a pas de petites économies...

Monsieur le Recteur, aujourd'hui ce sont même les titulaires que vous précarisez. Par-delà les règles statutaires vous affectez sur des compléments de service des collègues qui ne sont pas les derniers arrivés dans leur établissement. Lorsqu'ils protestent en rappelant les règles présentées dans la circulaire de mesure de carte scolaire, on leur répond qu'aucune circulaire ne régit ce basculement de poste complet à complément de service et que le fait du prince peut s'appliquer ! Celui du chef d'établissement, tout puissant manager local avant l'heure ! Cela promet un sacré regain de tension dans les établissements. En laissant ainsi un vide réglementaire, Monsieur le Recteur, vous en serez responsable. La FSU Guadeloupe exige que très rapidement des consignes soient transmises pour rappeler les règles à vos services et aux chefs d'établissement. Monsieur le Recteur, la FSU Guadeloupe souhaite encore une fois vous rappeler que seul l'équité et la transparence peuvent permettre un climat de travail serein entre nos collègues. C'est valable dans toutes les opérations de gestion des personnels et particulièrement dans le mouvement des agents. Le renforcement de la subjectivité lors de l'affectation des agents par l'émission d'un avis des chefs d'établissement généra à coup sûr d'immenses tensions. Nous pouvons déjà nous en rendre compte autour de chaque recrutement sur postes spécifiques à chaque fois amplement débattus et contestés par nos collègues.

La FSU Guadeloupe dénonce une fois de plus la violence que subissent ces personnels précaires !

La FSU a appelé de ses vœux le départ du Secrétaire Général afin de mettre un terme à de graves dysfonctionnements dans la gestion des personnels administratifs.

Pour autant les changements de personnes ne se sont pas traduits par des changements dans la gestion de ces personnels, loin de là ! Les CAPA des catégories A et B laissent penser que rien n'a changé : on continue à promouvoir des personnes sans respecter les préconisations ministérielles, sans fiche de poste et sur la base d'un rapport fait par l'ex-SG dont l'absence de probité n'est plus à démontrer.

Pour l'accès au grade de hors-classe c'est l'omerta la plus totale : aucune information sur les dossiers transmis au ministère ; l'administration rectorale aurait-elle du mal à assumer ses choix ? C'est faire preuve une fois encore, d'un mépris total vis-à-vis de ces personnels !

Il est vrai que par le passé des dossiers retenus en groupe de travail s'étaient vus déclassés sans aucune explication de la part de vos services lors de leur transmission au ministère !

Comment expliquez-vous que l'on puisse fermer l'académie alors même que des postes d'attachés restent vacants à l'issue du mouvement ? Sans doute préférez-vous continuer les nominations « maison » comme nous avons eu l'occasion de le constater récemment sur trois postes au rectorat...

Le mouvement des SAENES interpelle aussi : comment peut-on affecter une collègue sur un poste qui n'était pas vacant et alors même que le titulaire n'a pas encore été promu attaché par arrêté ministériel ? Concernant les collègues de catégorie C, il devient plus qu'urgent de revoir la cartographie des postes notamment au rectorat.

Ces collègues assurent les mêmes fonctions que certains B en étant moins bien payés et leurs postes sont en groupe 2 ce qui les pénalise doublement : leurs indemnités sont minorées et leurs candidatures systématiquement écartées pour les promotions par liste d'aptitude. Et ne parlons pas du concours interne qui en décourage plus d'un car les $\frac{3}{4}$ des postes offerts sont à Saint-Martin.

Exploitation doublée de mépris tels sont les caractéristiques de la gestion des personnels administratifs ! Les sourires et la bienveillance affichés par la nouvelle direction ne suffiront pas à apaiser les tensions. La FSU espère qu'une vraie politique des ressources humaines soit déployée dans cette académie.

Au chapitre de la formation, la FSU Guadeloupe attend toujours une concertation avec vos services, Monsieur le Recteur, pour discuter des orientations de la formation. Cette année encore, le PAF est construit par vos soins, sans tenir compte des besoins des personnels, tel qu'ils les formulent très régulièrement. Ainsi, votre Plan Académique de Formation que vous allez nous présenter, est toujours hors sol, avec de jolis mots qui plaisent dans les ministères et qui font « start-up nation », mais qui sont en inadéquation totale avec les besoins réels des collègues, avec la réalité dans laquelle les collègues enseignent réellement !

Pour être de qualité, la formation doit partir des besoins des collègues au quotidien. Pour être de qualité, la formation doit permettre à tous les collègues de s'élever intellectuellement. Pour prendre les chiffres dont vous vous enorgueillez tous les ans, ceux de l'agrégation interne, comment expliquez-vous les disparités en volume horaire de formation d'une discipline à l'autre ? Comment envisagez-vous de parler d'une préparation digne à un concours d'un niveau aussi élevé avec moins de 100 heures annuelles ? Nous pourrions multiplier les exemples !

Le bilan que vous nous présentez est inquiétant : un quart des heures de formation prévu n'a jamais lieu, selon votre propre bilan ! Quand on lit dans les commentaires que les formations n'ont pas lieu en raison de « l'indisponibilité des formateurs », la FSU reste sans voix ! Tout comme l'annulation de la plupart des formations sur Saint-Martin. À croire que la formation sur Saint-Martin est inscrite uniquement pour affichage, tout en sachant qu'elle n'aura jamais lieu ! De même la récurrence de formations annulées faute de candidats, devrait interroger l'administration sur la pertinence desdites formations ! L'essentiel des « réussites » du PAF tient aux formations concours et aux formations sur la réforme des lycées, preuve en est que les collègues sont intéressés quand les problématiques les touchent directement !

Puisque l'épreuve de philosophie ouvre le bac, demandons-nous pour commencer si « le langage peut-il ne pas nous tromper ? ». Cette interrogation se pose particulièrement pour le sujet de l'inclusion qui va occuper une partie du CTA. En effet, depuis plusieurs semaines, le mot inclusion revient dans la quasi-totalité des discours ministériels, et l'école inclusive est un des piliers annoncés de la prochaine rentrée, et vous communiquez beaucoup sur le sujet. La loi de juillet 2013 élargissait la question de l'inclusion au-delà de la seule question du handicap et englobait tous « les besoins éducatifs particuliers ».

Le plan qui est proposé vise uniquement à supprimer les SEGPA dans le Sud Basse Terre sans autre projet pédagogique. Que dire de la mise en place du PIAL qui n'a pour but de rationaliser le recrutement des AESH, gérer la pénurie et restreindre le droit de ces personnels à accéder à des emplois pérennes.

Monsieur le Recteur, si vous voulez faire de l'inclusion un réel combat pour l'avenir, il est indispensable de l'appréhender dans sa globalité, mais aussi d'appuyer les mesures qui permettront à la fois d'améliorer la situation des élèves, des familles, mais aussi des personnels dans le 1er degré comme dans le 2d degré, tant ils sont soumis à des situations génératrices de souffrance au travail, comme le montrent les travaux des CHSCT, à tous les niveaux. Moyens, formations, écoute, c'est à ces conditions, et uniquement à ces conditions que l'inclusion ne se limitera pas à un langage trompeur, mais deviendra bien un outil d'intégration de tous les élèves, quels qu'ils soient.

Par ailleurs, la FSU Guadeloupe est choquée par la manière dont vous avez décidé Monsieur le Recteur d'organiser les instances, que ce soit le CCAFCA, ou le CPF. Dans le premier cas, vous n'avez pas cru bon d'organiser une installation de l'instance, si bien qu'elle ne respecte pas la représentativité issue des élections professionnelles. Dans le second cas, à force d'inviter des membres, en dehors de toute représentativité, les

réunions de cette instances sont totalement décousues et par voie de conséquence, préjudiciables pour les collègues.

Par ailleurs, les choix que vous faites pour la circulaire pour le Compte Personnel de Formation ne garantissent pas que vous ayez beaucoup de candidatures pour l'année prochaine, puisque pour une circulaire parue courant mai (au moment, où les personnels sont tous mobilisés pour la fin d'année scolaire), les candidats potentiels doivent rendre le dossier pour début juillet ! Ce choix délibéré de calendrier, va dans la droite ligne de votre politique sur les précaires, en limitant au maximum les possibilités pour les personnels de votre académie de bénéficier de ce Compte Personnel de Formation, droit déjà largement rabougri par les politiques libérales sur le Droit à la Formation tout au long de la vie !

Monsieur le Recteur, pour la première fois depuis trois ans que nous les demandons, vous nous fournissez les IMP par établissement. Nous vous remercions d'avoir enfin accédé à notre demande de transparence. Cependant, le volume total attribué aux établissements est de 800 IMP. Dans le même temps, le ministère en attribue plus de 1,500 à notre académie, que deviennent les 700 du différentiel ?

La FSU Guadeloupe a été interpellée par ses mandants sur le nom du lycée Nord Grande Terre. En effet, le conseil d'administration de cet établissement a voté depuis de nombreuses années un nom pour baptiser cet EPLE : Lucie Julia, militante féministe et de l'égalité reconnue sur notre territoire. Pourtant, à ce jour, rien n'a été mis en œuvre pour baptiser cet établissement, alors que depuis, le lycée de Sainte Anne a été baptisé Yves Leborgne, ainsi que celui de Sainte Rose, baptisé Sony Rupaire ! Est-ce à croire que le blocage tient au fait que le nom choisi soit celui d'une femme ?

En matière d'égalité, il y a pourtant du chemin à faire puisqu'il n'y a qu'un seul lycée qui porte le nom d'une femme ! Le LP Gerty Archimède ! Gageons qu'un effort en la matière soit fait !

Transformer l'école au service de la réussite toutes et de tous- et non de quelques uns- demande un investissement à la hauteur des enjeux. La fonction publique et les services publics en général, le service public d'éducation en particulier, n'ont pas vocation à être rentables ; faire des économies au nom de la « baisse des dépenses publiques » est un non-sens, les faire sur le dos de la jeunesse donc de l'avenir de notre territoire est un scandale.

Vous comprendrez bien que, dans ces conditions, le mot »confiance « ait perdu toute sa valeur. Vous comprendrez également que nous nous inquiétions des conditions dans lesquelles nous exercerons à la rentrée prochaine.

Vous comprendrez surtout que nous continuerons de nous battre et nous mobiliser, parce que nous sommes profondément dévoués au Service Public d'Éducation.

Les commissaires paritaires de la FSU élus au CTA Guadeloupe.